



1108806601

DATE DEPOT :	2011-09-20
NUMERO DE DEPOT :	2011R088444
N° GESTION :	2000B09020
N° SIREN :	407938687
DENOMINATION :	3 P I
ADRESSE :	43 rue de Trévis 75009 Paris
DATE D'ACTE :	2011/06/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRE E

2009 B 9020 .

3 P I

SAS au capital de 83 832 euros
Siège social : 43 rue de Trévise - Paris (75009)
RCS Paris B 407 938 687

Greffier du Tribunal de
Commerce de Paris
I
R

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2011

20 SEP. 2011

L'an deux mille onze,
Et le 30 juin à 10 heures,
les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social,
sur convocation faite du 3 juin 2011.

N° DE DÉPOT

Le bordereau et les récépissés des lettres d'envoi en question sont déposés sur le bureau de l'assemblée.

PG-7 30.6.2011. CH

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote
- le texte de chaque délibération

M. François Panhard préside la séance en sa qualité de Président, Fox India représentée par M. François Panhard est appelé comme scrutateur. Melle Nathalie Panhard est choisie comme secrétaire de séance.

1) Rappel de l'ordre du jour

- Lecture du rapport de gestion
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010
- Affectation du résultat de l'exercice
- Lecture du rapport spécial prévu à l'article L 225-40 du Code de Commerce (ancien article 103 de la loi du 24 juillet 1966)
- Conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce (ancien article 101 de la loi du 24 juillet 1966)
- Nomination du nouveau commissaire aux comptes et de son suppléant
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

2) Feuille de présence

Les actionnaires présents et/ou représentés ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Il est constaté que les associés votant totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

3) Adoption des résolutions

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2010 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice s'élevant à 600 euros de la manière suivante : une somme de 100 euros à la réserve légale et le solde de 500 euros au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de nommer en tant que commissaire aux comptes : Monsieur Georges Gaston 97, avenue de Marinville – 94100 Saint Maur des Fossés en remplacement de : Eurl EFCC, 2 allée de la Genetrière 78620 L'Etang la Ville et en tant que suppléant : Madame Frédérique Debrabant 65 rue des Chardons 93110 Rosny sous Bois en remplacement de Sarl JB ACE 26 rue Saussier-Leroy 75017 Paris.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

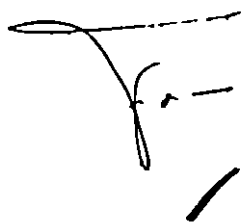
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

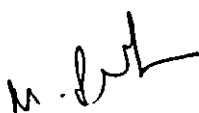
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Président



Secrétaire



Scrutateur

